REGLEMENT INTERIEUR

Z.A La Burlière 13530 TRETS
Mail : atelierdanse13@gmail.com - secretariat.atelierdanse13@gmail.com - Tel : 04.42.29.38.39 / 06.52.48.35.71
Site : www.atelierdanse.net - FB : Atelier Danse Trets – Instagram : atelierdansetrets

Tout adhérent, tuteur ou parent responsable s'engage avoir lu le présent règlement intérieur de l'école. L'association se réserve le droit d'avertir, puis d'exclure sans aucun remboursement tout adhérent qui ne le respecterait pas.

STATUTS

Les statuts ont été déposés en préfecture de Marseille le 06 juillet 1999. Chore-Art est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Les documents administratifs sont à votre disposition auprès du secrétariat ou de la directrice et fondatrice de l'école, Nathalie CERVONI.

LES COURS

Atelier Danse propose des cours dispensés par des professeurs diplômés d'Etat, encadrés par la directrice.

Les mineurs sont acceptés dès 3 ans. Les cours sont accessibles par âge et par niveau mais des dérogations pourront être accordées en fonction du niveau de l'élève. Les professeurs restent seuls juges de l'accès à un cours.

Des cours d'essais gratuits (sauf stages et cours mensuels) vous permettent de réfléchir avant de vous engager pour l'année. En cas d'inscription, celui du cours choisi est inclus dans la cotisation. Un deuxième cours d'essai est possible moyennant 5€, déduit des cotisations en cas d'inscription.

Pendant les congés scolaires les cours sont suspendus sauf avis contraire de la direction.

Les cours lors des jours fériés sont maintenus si l'effectif des élèves est suffisant. Le 1er mai l'école est fermée.

La fin des cours est fixée après le spectacle de fin d'année.

En cas d'absence à un cours et dans la mesure du possible il est d'usage de prévenir le secrétariat. L'élève pourra rattraper son cours selon le planning en vigueur.

L'association se réserve le droit de façon exceptionnelle de reporter un cours, de modifier l'horaire, de remplacer un professeur tout en prévenant les adhérents ou leurs parents.

INSCRIPTION

Non remboursable, elle est possible toute l'année dans la limite des places disponibles et obligatoire pour suivre les cours (sauf pour les stages). Elle est valable du 01/09 au 31/08 et sera validée à la réception du dossier complet :

- Règlement de l'adhésion annuelle 28€ ou 18€ à partir de janvier (espèces ou chèque séparé à l'ordre de CHORE-ART).
- La fiche d'inscription remplie et signée.
- Le présent règlement intérieur signé.
- Une photo d'identité.

Le certificat médical n'est pas demandé, mais en signant la fiche d'inscription, chaque adhérent ou responsable d'adhérent, certifie son aptitude à la pratique de l'activité pour laquelle il s'est inscrit, avoir fait les démarches nécessaire auprès de personnel de santé et décharge l'association, ses responsables, membres et professeurs de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes liés à des blessures ou dommages occasionnés à l'adhérent causés à lui-même.

COTISATION

La cotisation annuelle (espèces ou chèques à l'ordre de CHORE-ART) est exigible en totalité dès l'inscription (après les cours d'essais). Des facilités de paiement sans frais sont proposées (jusqu'à 5 fois, dernier règlement au plus tard au mois de juin). Pour les paiements en espèces, la cotisation annuelle devra être réglée avant le 10 du mois en cours et soldée 3 mois après l'inscription.

Pour votre information, les dépôts de chèques se font vers le 10 du mois.

Les arrêts en cours d'année ne donnent droit à aucun remboursement. Les cas particuliers, hors forfaits, seront étudiés par le bureau (déménagement, grossesse, arrêt médical de plus d'un mois avec certificat).

Réductions danse *(*Hors forfaits, classe concours, collectif et stages qui ne peuvent bénéficier d'aucune réduction*) :*

- **10%** (non cumulable) pour les adhérents d'une même famille (même domicile).
- **20%** pour 2 cours,
- **30%** pour 3 cours.

Garçon jusqu'à 15 ans : Pour toute inscription DANSE hors forfaits, un cours supplémentaire DANSE au choix vous est offert (le moins cher des deux).

Prises en charge : **CARTE JEUNES** pour les collégiens (Conseil Général 13), **PASS-LOISIRS** pour les maternelles, primaires et collégiens (Mairie de Trets valable jusqu'au 1er décembre de l'année en cours), **COMITE d'ENTREPRISE**.

CLASSES CONCOURS

Atelier Danse propose aux élèves motivés, la possibilité de participer à des concours en groupe ou en individuel (sur sélection). Le travail se fait en plus des cours hebdomadaires lors des classes concours proposées au planning. Elles débutent début octobre et se terminent après les derniers concours de la saison (mi mai).

Le forfait classe concours comprend le travail en effectif réduit des professeurs. Les inscriptions aux différents concours sont à la charges des élèves. Renseignements et inscription auprès du secrétariat et/ou des professeurs.

COLLECTIF 'NEXUS'

Un collectif est proposé aux jeunes danseurs souhaitant partager une vision artistique plus approfondi avec des projets spécifiques et préprofessionnels. Encadré par des chorégraphes professionnels et sur audition (fin septembre), il offre un espace dynamique de création et de formation professionnalisant en participant à des stages, des scènes et des projets durant l'année (festival, scènes ouvertes…).

Le forfait Collectif Nexus comprend 2 stages annuels, le travail de création, de répétition et les costumes nécessaire aux projets proposés.

Le travail se fait selon un planning établi, l'investissement et l'assiduité sont obligatoire. Renseignement et inscription auprès du secrétariat et/ou de Nathalie Cervoni.

SPECTACLE de FIN D'ANNEE

Afin de mettre en valeur le travail des élèves et des professeurs, des spectacles sont organisés **fin juin**.
Une assiduité régulière au cours est donc nécessaire pour y participer. La disponibilité des élèves pour les répétitions est obligatoire.

Les personnes souhaitant aider à la confection des costumes sont invitées à se rapprocher du secrétariat.

Une inscription de participation est demandée (entre 20€ et 50€ selon les groupes et le nombre de chorégraphies) servant à financer les charges afférents aux spectacles (frais technique, costumes, accessoire de décors, répétitions supplémentaires …). Les costumes seront conservés en partie par les élèves après le spectacle. La tenue de danse demandée en début d'année sera éventuellement utilisée.

Chaque spectateur devra se munir d'un droit d'entrée (environ 18€/adulte) servant à financer la location de la salle de spectacle. Les adhérents ont leur place offerte.

TENUE DE DANSE (*) Commande groupée, tarifs attractifs auprès du secrétariat.

Les cheveux devront-être attachés, les bijoux et les chewing-gums sont strictement interdit.

Les élèves sans leur tenue de danse ou non coiffés ne seront pas admis en cours.

Eveil : Justaucorps obligatoire (*), collant sans pieds (*) et un cache cœur pour l'hivers (pas de gilet).
Classique : Tenue obligatoire : Justaucorps, collant et demi-pointes (*). Chignon obligatoire dès le 1er cours.
Modern'Jazz, **Contemporain** : Justaucorps (*), débardeur près du corps ou brassière, shorty noir (*), legging ...
Hip Hop : Tenue confortable (pas de jean moulant), baskets obligatoire (HH New Style : couleur blanche / Break : couleur noire), réservées aux cours et conservées à l'école.
Irlandais : Chaussettes irlandaises obligatoire (*), demi-pointes soft obligatoire (*) ou/et chaussures de claquettes (*).
Flamenco : Chaussures de flamenco (*), grande jupe.
ATELIER DANSE propose une ligne de vêtements spécifique à la danse (débardeur, croc-top, jogging, veste …) et de sacs floquée au nom de l'école. Commande à l'accueil de l'école.

COMPORTEMENT

Un comportement respectueux et irréprochable est demandé à chaque élève. Une certaine discrétion sera de règle dans les locaux afin de ne pas déranger les cours.

La ponctualité et la politesse sont de rigueur.

Toute agressivité verbale ou physique, comportement insolent, non-respect du lieu d'accueil et de toutes personnes s'y trouvant, vol avéré entraînera l'exclusion immédiate et définitive de l'école sans aucun remboursement.

Les téléphones portables devront être éteints ou mis en mode silencieux dès l'entrée dans les studios.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'école.

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association et des professeurs ne pourra être engagée à l'extérieur des locaux et en dehors des heures de cours. Il appartient aux parents ou tuteurs de surveiller les élèves mineurs et de venir les chercher a la fin des cours, dans les vestiaires pour les enfants de moins de 8 ans.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de vol, d'oubli de vêtements, bijoux ou autres objets. Les vêtements et objets retrouvés dans l'enceinte de l'école seront conservés jusqu'à la fin juillet.

DROIT A L'IMAGE

Les adhérents donnent leur droit à l'image uniquement au fin publicitaire de l'association. Ils s'engagent à ne pas utiliser à des fins personnelles et sans autorisations des personnes concernées, des photos ou vidéos faisant apparaitre d'autres adhérents.

Tout enregistrement magnétique ou vidéo d'un cours ou d'une partie, nécessitera l'accord du professeur.

LOCAUX – HYGIENE

Les chaussures de ville devront être retirées à l'entrée du couloirs parqueté et déposées dans les casiers prévus à cet effet dès l'entrée dans les couloirs d'accès aux vestiaires. Les cours nécessitant des chaussures seront dispensés en chaussures spécifiquement réservées au cours (des rangements sont prévus à cet effet et resteront à l'école)

Toute nourriture ou boisson (excepté de l'eau) est strictement interdite dans les vestiaires et studios de danse.

Les barres mobiles ne pourront être déplacées qu'en présence et avec l'accord du professeur.

L'utilisation du matériel sono et vidéo est strictement réservée aux professeurs.

Tout acte de dégradation de matériel volontaire ou involontaire devra faire l'objet de réparations.

STATIONNEMENT

Les véhicules devront utiliser le parking et ne pas stationner, même un très court instant, devant l'entrée principale, ni sur le chemin mitoyen au bâtiment. Ce chemin doit rester accessible aux secours en cas de nécessité et ne pas bloquer son accès.